



DÉLIBÉRATION N° 25/41 DE L'AUE

AUTORISATION DU DIRECTEUR A PROLONGER D'UN AN LE MARCHE RELATIF À LA LOCATION LONGUE DURÉE DE VÉHICULES PARTICULIERS ET UTILITAIRES LÉGERS

SEANCE DU 4 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre, le Conseil d'Administration de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse (AUE) s'est réuni au siège de l'AUE, sous la présidence de Monsieur Julien PAOLINI, Président de l'AUE.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes et MM.

Jean-Jacques CICCOLINI, Petru Antone FILIPPI, Joseph GALLETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Julien LUCIANI, Vannina MALLARONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Julien PAOLINI, Hervé VALDRIGHI

ÉTAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean ALFONSI à M. Joseph GALLETTI
Mme Véronique ARRIGHI à Jean-Jacques LUCCHINI
Mme Angèle BASTIANI à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Ghjuvan' Santu Le MAO à M. Hervé VALDRIGHI
M. Don Joseph LUCCIONI à M. Jean-Paul PANZANI
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Julien PAOLINI

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Paul-Félix BENEDETTI, Lisa FRANCISCI, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Marie-Anne PIERI, Jean-Charles MARTINELLI, Georges MELA, Stefanu VENTURINI, Charles VOGLIMACCI

MEMBRES CONSULTATIFS ABSENTS EXCUSÉS ET NON PRÉSENTES :

Monsieur Eric JALON, préfet de Corse
Monsieur Gilles SIMEONI, président du Conseil Exécutif de Corse

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Alexis MILANO, Directeur Général et Directeur Délégué à l'Énergie
Madame Marylin BUJOLI, Directrice des affaires juridiques et de la sécurisation de l'action publique
Monsieur Moana GARCIE, Adjoint au Payeur de Corse
Monsieur Andria GRASSI, pour la Direction des opérateurs et de l'évaluation des politiques publiques

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'AGENCE D'URBANISME ET D'ENERGIE DE LA CORSE**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IVème partie,
- VU les articles L.2113-2 et L.2113-4 du Code de la commande publique relatifs au recours à une centrale d'achat,
- VU la Délibération n°10/064 AC de l'Assemblée de Corse, modifiant les modalités d'exercice de la tutelle de la Collectivité Territoriale de Corse sur ses agences et offices,
- VU la Délibération n°12/163 AC de l'Assemblée de Corse, précisant les modalités d'exercice de la tutelle de la Collectivité Territoriale de Corse sur ses agences et offices,
- VU la Délibération n°24/031 CP de la Commission Permanente de l'Assemblée de Corse du 26 mars 2024 approuvant la modification des statuts de l'Agence d'Aménagement Durable, de Planification et d'Urbanisme de la Corse,
- VU la Délibération n°25/043 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2025 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025,
- VU la Délibération n°25/125 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2025 adoptant le budget supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025,
- VU la Délibération n°21/30 du 22 septembre 2021 autorisant le lancement d'un appel d'offres pour la location longue durée (LLD) de véhicules,
- VU la Délibération n°25/11 du Conseil d'Administration de l'AUE du 10 avril 2025, adoptant le Budget Primitif de l'AUE pour l'exercice 2025,
- VU la Délibération n°25/30 du Conseil d'Administration de l'AUE du 16 octobre 2025, adoptant la décision modificative n° 1 au Budget Primitif de l'AUE pour l'exercice 2025.
- SUR rapport de son Président,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

À l'unanimité,

Ont voté POUR (17) : Mmes et MM.

Jean ALFONSI, Véronique ARRIGHI, Angèle BASTIANI, Jean-Jacques CICCOLINI, Petru Antone FILIPPI, Joseph GALLETTI, Ghjuvan' Santu Le MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Julien LUCIANI, Vannina MALLARONI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Julien PAOLINI, Hervé VALDRIGHI

ARTICLE PREMIER : AUTORISE le Directeur à prolonger d'un an le marché relatif à la location longue durée de véhicules particuliers et utilitaires légers.

ARTICLE 2 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de l'AUE et dans l'espace dédié aux actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 4 décembre 2025

Le Président,
Julien PAOLINI





CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 4 décembre 2025

Rapport du Président de l'AUE – N°2

Objet : Autorisation du Directeur à prolonger d'un an le marché relatif à la location longue durée de véhicules particuliers et utilitaires légers.

Conformément à l'article 12 des Statuts de l'AUE, le présent rapport vise à autoriser le Directeur à prolonger d'un an le marché relatif à la Location Longue Durée (LLD) de véhicules particuliers et utilitaires légers.

Rappel du contexte.

Par délibération n°21/30 du Conseil d'Administration de l'AUE en date du 22 septembre 2021, le Directeur avait été autorisé à lancer une procédure d'appel d'offres européen ouvert pour un accord-cadre à bons de commande portant sur la LLD de véhicules et leurs prestations associées (maintenance, entretien, assistance, pneumatiques, assurance...).

Cette consultation visait notamment :

- à renouveler le parc automobile arrivant à échéance,
- à intégrer des véhicules à motorisation électrique ou hybride,
- à répondre aux besoins croissants de mobilité des services.

La procédure d'appel d'offres a été lancée le 15 octobre 2021 conformément au Code de la commande publique. À l'issue de l'analyse, il est apparu que l'ensemble des offres reçues était irrégulier, au sens des articles R. 2152-1 et suivants du Code de la commande publique.

En conséquence, la consultation a été déclarée infructueuse le 16 décembre 2021, conformément à l'article R. 2185-1 et l'Agence a eu recours à la centrale d'achat UGAP en application des articles L. 2113-2 et L. 2113-4 du Code de la commande publique.

Prolongation du marché de location en vigueur.

Conformément aux stipulations du marché, chaque véhicule est loué pour une durée contractuelle de 36 mois à compter de sa date de livraison effective, incluant les prestations associées.

Il est proposé au Conseil d'Administration de prolonger la durée de location des véhicules en LLD pour une durée supplémentaire d'un an afin d'assurer la transition entre les véhicules loués via l'UGAP et le lancement du nouveau marché et ainsi garantir une continuité de service sans rupture.

La prolongation envisagée est strictement limitée à la durée nécessaire pour compléter le déploiement du parc renouvelé et maintenir l'ensemble des services opérationnels.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser le Directeur à prolonger d'un an le contrat LLD en cours et signer tout document ou avenant nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.